



Commune de Vully-les-Lacs

Publication communale

No 03 – 24

- **Plan canicule juin à septembre**

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences, ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40°C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. En présence de signaux d'alerte : appeler le médecin traitant, le **0848 133 133** ou, en cas de danger vital, contacter le **144**. En attendant les secours, il est important de s'hydrater et de se rafraîchir à l'aide de linges humides.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
 - Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
 - Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
 - Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
 - Planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt
 - Faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage
 - Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.
-
-

- **Rapport de gestion de la Municipalité 2023**

Le rapport de gestion 2023 de la Municipalité a été présenté lors du Conseil communal du 30 avril 2024.

Ce document est à disposition de tous, sur le site internet, sous la rubrique « Officiel / Municipalité / rapport de gestion / Rapport de gestion 2023 ».

Il est possible d'en obtenir un exemplaire, sur demande, auprès du bureau communal.

- **Cours de 1ers secours et utilisation du défibrillateur**

Quatre défibrillateurs sont à disposition sur la commune de Vully-les-Lacs. Ils se trouvent devant l'administration communale, devant la salle polyvalente, au port à Vallamand et au bâtiment communal à Vallamand.

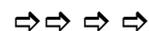
La Municipalité met sur pied un cours axé principalement sur l'utilisation de ces défibrillateurs ouvert à tous les citoyens résidents de la commune. Ce cours est offert et se déroulera sur ½ journée aux dates suivantes :

Mercredi 12 juin de 8h00 à 11h30

Vendredi 14 juin de 8h00 à 11h30

Il se déroulera dans les locaux des ambulances de Morat, Fin du Mossard 45, 3280 Morat

Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès du bureau communal jusqu'au mercredi 5 juin. Les places étant limitées, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.



Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

- **L'E-mobilité en deux-roues avec les vélos Pick-e-Bike**

Avancer plutôt que d'attendre dans les bouchons. Pour vous rendre à votre travail, faire vos achats ou vous balader. Rapide, simple et économique !

Deux vélos sont à disposition devant le bureau communal à Salavaux.

N'hésitez plus !

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site web de la commune sous *Découverte/Loisirs/Transport* ou sur l'application *Pick-e-bike*.

- **Consultation publique du futur horaire 2025**

Chaque année, à mi-décembre, une adaptation des horaires des transports publics a lieu. Ils concernent non seulement les trains, mais aussi les lignes de bus. Le mandat des transports publics régionaux est l'affaire des cantons. Ils commandent les prestations qu'ils jugent nécessaires aux différentes compagnies de transports. En revanche, la consultation permet à tout un chacun de s'exprimer, de faire des propositions ou de déposer des demandes concernant la desserte des transports publics.

Pour l'horaire 2025, qui entrera en vigueur dès le **15 décembre 2024**, **une période de consultation est ouverte du 23 mai au 9 juin 2024**. Durant ce délai, les communes et la population pourront transmettre à leur canton respectif leurs désirs et requêtes.

Nous vous invitons tous, habitantes, habitants, à faire part de vos remarques, vœux et doléances en matière d'horaire. De cette façon, vous vous impliquez dans la conception des futurs horaires. **Vos propositions doivent impérativement parvenir à l'administration communale jusqu'au mercredi 5 juin pour qu'elle puisse les reprendre dans sa propre prise de position.**

Connectez-vous au site internet <https://www.tp-info.ch/fr> pour consulter l'horaire 2025 et rédiger vos propositions.

L'administration communale se tient également à disposition pour toute question en rapport avec cette consultation.

D'avance, nous vous souhaitons une bonne réflexion et vous remercions vivement de votre implication.

- **Plantes envahissantes – néophytes**

On appelle plante **néophyte invasive**, une plante exotique particulièrement envahissante introduite dans notre environnement naturel. De telles plantes se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes.

La prolifération de certaines espèces provoque des perturbations pouvant nuire directement à l'homme : à sa santé (allergie), à son porte-monnaie (coûts de lutte obligatoire légale) et à son environnement (déstabilisation de berges, envahissement de surfaces).

Le site <https://www.infoflora.ch> vous donnera toutes les informations nécessaires, ainsi que la liste noire de ces plantes.

Les fiches cantonales de gestion de néophytes sont disponibles à l'adresse :

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes>

Pour rappel, selon le règlement sur la protection des végétaux (RPV), il est obligatoire, sur le territoire cantonal de lutter contre : chardon des champs, cirse laineux, cirse vulgaire, folle avoine

Salavaux, le 17.05.2024

La Municipalité

Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux

Téléphone : 026 677 30 03

mail : info@vully-les-lacs.ch